

DEPARTEMENT DE HAUTE-SAÔNE

Communauté de Communes des Monts de Gy

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Commune de Choye

Plan de zonage

APPROBATION

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil communautaire en date du :
La Présidente

VERDI INGENIERIE BOURGOGNE FRANCIS COMTE

13 Avenue Adolphe Blandin - 39100 DOLE

Tel : 03.84.79.02.57 / Fax : 03.72.13.38.70

Email : bourgognes@verdiingenierie.fr

Plan n°:

4.1

Echelle: 1 / 2000ème

N° d'affaire : 08 - 00154

Fichier : Choye.dwg

Auteur

Chargé de Projet

Contrôle externe

A

18/01/2016

Arrêt Projet n°3

EU

EU

JM

B

12/04/2016

Enquête publique

EU

EU

PB

C

10/06/2016

Approbation

EU

EU

PB

TYPLOGIE DES ZONES

UA : zone urbaine centrale correspondant au noyau ancien

UAU : secteur urbain présentant un risque d'inondation

UAR : secteur urbain présentant un risque de ruissellement

UB : zone urbaine correspondant à la périphérie immédiate du bâti ancien et aux extensions urbaines

UBU : secteur urbain présentant un risque d'inondation

UBR : secteur urbain présentant un risque de ruissellement

UL : zone urbaine destinée aux équipements d'intérêt public et collectif (scolaires, de santé, administratifs...), de sports, de loisirs et de tourisme

ULL : secteur urbain présentant un risque d'inondation

UX : zone urbaine correspondant aux secteurs d'activités économiques (artisanales, commerciales et industrielles)

UXL : secteur à vocation d'activités économiques, d'équipements d'intérêt collectif et de services publics

UXS : secteur à vocation d'activités économiques, liés à la RD 474 (station-service/restauration)

1AU : zone non équipée destinée à être urbanisée à court ou moyen terme, à vocation principale d'habitat

1AUR : secteur naturel à urbaniser, présentant un risque de ruissellement

1AUL : zone non équipée destinée à être urbanisée à court ou moyen terme, à vocation d'équipements d'intérêt public et collectif (scolaires, de santé, administratifs...), de sports, de loisirs et de tourisme

1AUX : zone non équipée destinée à être urbanisée à court ou moyen terme, à vocation d'activités économiques

2AU : zone non équipée destinée à recevoir des opérations d'aménagement d'ensemble lorsque les équipements publics auront été réalisés (urbanisation à long terme)

2AUR : secteur naturel à urbaniser, au fur et à mesure de la réalisation des équipements internes à la zone

2AUX : zone non équipée destinée à recevoir des des activités économiques lorsque les équipements publics auront été réalisés (urbanisation à long terme)

A : zone à caractère agricole

AI : secteur agricole présentant un risque d'inondation

N : zone naturelle et forestière

Na : secteur naturel à caractère humide dans lequel le développement d'exploitations agricoles existantes est possible, en terme de constructions et d'extensions de bâtiments

Nc : secteur naturel correspondant à l'exploitation de la carrière

Nl : secteur naturel présentant un risque d'inondation

NL : secteur naturel voué au tourisme, aux sports et loisirs

NLU : secteur naturel voué au tourisme, aux sports et loisirs, présentant un risque d'inondation

Nv : secteur naturel correspondant aux terrains familiaux

EMPLACEMENTS RESERVES

Número	Bénéficiaire	Destination	Superficie
1	Commune	Création d'un chemin rural le long de la RD 474	4 103,30 m²
2	Commune	Création d'un accès depuis la rue du Granvou	472,70 m²
3	Commune	Création d'un accès depuis le chemin du Palut	310,32 m²

LEGENDE

Limite de zone

UA

Nom de zone

Emplacements réservés

ER1

Número d'opération (voir liste des emplacements réservés)

Terrains cultivés à protéger au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme

Espaces boisés classés à conserver ou à créer au titre des articles L113-1 et L113-2 du code de l'urbanisme

Eléments de paysage à protéger au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme

Eléments du patrimoine à protéger au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme

Bâtiment reporté à titre indicatif en attente d'une mise à jour du cadastre

Bandes de danger liées à la conduite d'éthylène Carling - Viriat (340m, 390m, 670m)

Zones humides

Secteurs contribuant aux continuités écologiques et à la TVB (R123-11 du code de l'urbanisme)

Servitude de mixité sociale (L151-41 du c. de l'urb.)

Cavités souterraines

The map displays the urban planning zones for Choye. It features a central urban core with various zones labeled: UA (Urban Area) in red, UB (Urban Extension) in red, NL (Natural Land) in green with a cross-hatch pattern, and A (Agricultural) in white. Specific zones like 1AUL, 1AUX, 2AU, and 2AUX are also marked. The map includes landmarks such as VILLAGE-NORD, VIGNES BLANCHES, SUR LE MOULIN, JACOBINES, LES JACOBINES, AUBOUCHE, LES TRIGOULOUX, COTE BENY, CLAIROTTE, LA CROUTIERE, and AUX COMBES. It also shows the location of the 'PRE COPIE' and 'FONTAINE'. The map is overlaid with a grid of numbered plots. The legend in the top right corner defines the symbols used for zone limits, zone names, reserved locations, and various environmental and urban planning features.